

AFFAIRE N° 12.

OBJET : Electrification Rurale programme 1982 - COUP PAR COUP
RENFORCEMENT.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le projet qui vous est présenté consiste au renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique représentant 0 km 327 de ligne BT et 3 poteaux béton.

L'opération projetée concerne le renforcement du secteur de la Bretagne - Postes 1325 et 1054.

L'Etude technique a été réalisée par l'E.D.F. et le présent avant-projet détaillé dressé par la D.D.A.

Le montant de la dépense s'élève à 55 000 F y compris honoraires et variations de prix.

Le financement sera le suivant :

- Subvention Ministère de l'Agriculture	10 %	5 500
- Subvention de l'E.D.F.	20 %	14 000
- Participation du FACE	48 %	26 400
- Prêt C.R.C.A.	15 %	8 250
- T.V.A. récupérable	7 %	3 850

TOTAL 55 000
=====

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs,

- 1°) d'approuver le projet ainsi que son mode de financement
- 2°) de m'autoriser à traiter par marché négocié avec l'E.D.F. en application de l'article 312 bis alinéa 2 du C.M.P.

*

Je mets la question aux voix.

*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Reçu à la Préfecture

de La Réunion

Le 14 Décembre 1982